Image not found or type unknown

vente d'un bien foncier après donation

Par **caque**, le **13/02/2012** à **10:04**

Mes parents m'on fait donation d'une maison.Postérieurement à cette donation mon Papa est décédé.J'en suis donc propriétaire et ma Maman usufruitière.Nous envisageons d'un commun accorde de vendre ce bien.Ma question est de savoir comment se répartira le produit de la vente:
- à ma Maman.
-à moi seule.
-partagé par moitié entre ma Maman et moi.
Je vous remercie bien vivement pour votre réponse.
Cordialement.

Par **youris**, le **13/02/2012** à **12:31**

bjr,
êtes-vous sur que votre mère n'est pas pleine propriétaire de la moitié du bien ?
votre mère aura la valeur de l'usufruit et vous la valeur de la nue-propriété qui varie selon l'âge de l'usufruitier.
pour la répartition vous pouvez vous baser sur la valeur fiscale de l'usufruit et de la nue-propriété, mais ce n'est une obligation vous pouvez opter pour une répartition différente.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés